connu ensuite que la mort aurait lieu plus promptement si l'air pénétrait, fit usage d'un boulon percé ou terminé à sa partie inférieure par un emporte-pièce.

» Aussitôt que l'animal est tombé, on introduit un jonc ou une petite baguette très-flexible dans le trou que le boulon vient de faire; la baguette suit l'axe de la moelle épinière et alors le mouvement des membres est totalement arrêté. Tout ceci est exécuté en bien moins de temps qu'il ne faut pour le dire, car il faut à peine de trente à quarante secondes pour l'opération. On pratique immédiatement la saignée, et le sang sort à flots noirs et précipités, indice certain de la mort complète de l'animal. Ce système, dit en terminant M. Barral, a de nombreux avantages; il permet à un homme de très-moyenne force, même à un jeune homme de quatorze à quinze ans, d'assommer, d'un seul coup de maillet et sans aucun danger, le bœuf ou le taureau à la tête la plus épaisse et la plus dure, et il sera d'une précieuse utilité pour la boucherie de campagne, où il arrive souvent des accidents causés par l'insuffisance des moyens d'abatage; il abrége les tortures de ces malheureux animaux et supprime tous les inconvénients résultant de l'ancien mode. »

* **ABATTRE** v. n. — Faire effort de haut en bas sur un levier, pour mettre un appareil en mouvement.

**ABA-UJTORNA**, comitat de Hongrie, dans le cercle de Kaschau, entre les comitats de Saros au N., de Gœmœr et de Borschod à l'O., de Zemplein au S. et à l'E.; 3,500 kilom. carrés; 240,000 hab. Ch.-l., Kaschau. Cette contrée possède des mines de fer, de cuivre, d'opales et produit les vins dits de Tokay.

**ABAYTE**, rivière du Brésil. Elle prend sa source dans la serra da Marcello (Etat de Minas-Geraes), coule du S.-O. au N.-O. et se jette dans le San-Francisco, après un cours d'environ 200 kilom.

**ABBA**, nom de l'Etre suprême chez les indigènes de l'archipel des Philippines.

**ABBACH**, bourg de Bavière, dans le cercle de la basse Bavière, à 12 kilom. S.-S.-E. de Ratisbonne, sur la rive droite du Danube; 1,500 hab. Sources minérales. Patrie de l'empereur Henri III.

**ABBADIE** (Vincent), médecin français, né à Pujo (Bigorre) en 1737, mort à Paris vers 1800. Il était chirurgien du duc de Penthièvre et médecin de l'hôpital de Bicêtre. Il a traduit de l'anglais les *Essais de Macbride* (Paris, 1766, in-12).

**ABBADIE** (Antoine-Thomson D'), voyageur français, né à Dublin (Irlande) en 1810. Il avait huit ans lorsque son père, qui était originaire des Basses-Pyrénées, l'amena en France. M. d'Abbadie montra de bonne heure un goût très-vif pour les sciences et pour les voyages. En 1835, il obtint de l'Académie des sciences une mission pour le Brésil. S'étant rendu en Egypte à la fin de 1836, il y rencontra son frère et partit avec lui pour l'Ethiopie, qu'il explora de 1837 à 1845; de là, il passa dans le pays des Gallas, où il resta jusqu'en 1848. Il revint alors en France, rapportant une foule d'observations et de renseignements pleins d'intérêt, particulièrement au point de vue de la linguistique et de l'ethnographie des peuples qu'il a visités. En 1851, M. Antoine d'Abbadie alla examiner une éclipse de soleil en Norvége. L'année suivante, il fit un nouveau voyage en Ethiopie. De retour en France en 1853, il s'est fixé dans les Basses-Pyrénées. Ce savant voyageur est chevalier de la Légion d'honneur (1850), correspondant de l'Académie des sciences, membre de la Société de géographie, etc. Outre de nombreux articles publiés dans le *Bulletin de la Société de géographie*, on lui doit: *Notes sur le haut fleuve Blanc* (1849); *Résumé géodésique des positions déterminées en Ethiopie* (1859, in-8°); *Catalogue raisonné de manuscrits éthiopiens appartenant à M. A. d'Abbadie* (1859, in-4°); *Géodésie d'Ethiopie* ou *Triangulation d'une partie de la haute Ethiopie*, par Ant. d'Abbadie (1860 et suiv., in-4°), ouvrage rédigé par M. Radau; l'*Arabie* (1866, in-8°); l'*Abyssinie* (1868); *Douze ans dans la haute Ethiopie* (1868, in-8°), ouvrage fort remarquable; *Observations sur la physique du globe* (1873, in-4°), etc. — Son frère, M. Arnaud-Michel D'ABBADIE, né à Dublin (Irlande) en 1815, fit, en 1833, un voyage en Algérie, à la suite du maréchal Clausel. Trois ans plus tard, il se rendit à Alexandrie, y trouva son frère Antoine, et explora avec lui l'Ethiopie et le pays des Gallas de 1837 à 1845. Il a publié des articles sur ses voyages dans le *Bulletin de la Société de géographie*, s'est fixé dans les Basses-Pyrénées et s'est beaucoup occupé de l'étude de la langue basque. Nous citerons, parmi ses écrits: *Sur le tonnerre en Ethiopie* (1859, in-4°); *Travaux récents sur la langue basque* (1859, in-4°); *Douze ans dans la haute Ethiopie* (1868, in-8°). Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1850.

**ABBAS III**, dernier schah de Perse de la dynastie des Sophis, né en 1732, mort en 1736. Il était fils de Thahmasp II, et il fut couronné dans son berceau, à l'âge de huit mois (1732), par Thahmasp-Kouly-Khan, l'ancien chamelier qui devait régner sous le nom de Nadir-Schah. Thahmasp-Kouly-Khan prit d'abord la régence et ensuite le titre de schah, à la mort d'Abbas, mort qui ne fut peut-être pas naturelle, bien qu'il soit reconnu que l'enfant était d'une constitution maladive.

**ABBAS-PACHA**, vice-roi d'Egypte, né à Djeddah en 1816, mort en 1854. Il était petit-fils de Méhémet-Ali et fils de Tossoun-Pacha. Elevé au Caire, il reçut une éducation toute musulmane, devint un ardent sectateur de l'islamisme et fit à diverses reprises le pèlerinage de La Mecque. A la mort d'Ibrahim-Pacha (1848), qui venait d'être chargé du pouvoir, Abbas devint vice-roi d'Egypte. S'étant rendu à Constantinople pour y recevoir l'investiture d'Abd-ul-Medjid, il manifesta son antipathie contre les réformes inspirées par les idées européennes, en refusant de mettre en vigueur en Egypte le hatti-chérif de Gulhané et le tanzimat. Il finit néanmoins par s'exécuter, après avoir obtenu de la Porte l'abandon du droit de grâce relativement aux sujets égyptiens. Un de ses premiers actes, en revenant en Egypte, fut de renvoyer les Français que Méhémet-Ali avait pris à son service et d'écarter l'élément européen, qui lui inspirait une vive répugnance. Il réduisit ensuite l'effectif des troupes de terre et de mer et le nombre des fonctionnaires, ce qui lui permit de diminuer les impôts, et employa des sommes importantes en fondations musulmanes et en établissements hospitaliers. Il rejeta le projet de barrage du Nil, accepté par son prédécesseur, mais consentit à laisser établir une ligne télégraphique entre Suez et Le Caire et concéda à une compagnie anglaise le droit de construire un chemin de fer entre Le Caire et Suez. Lors de la guerre d'Orient, il envoya à Abd-ul-Medjid un corps de 25,000 hommes, qui combattit contre les Russes. Peu de temps après, Abbas-Pacha fut étranglé par deux mameluks. C'était un prince cupide, violent, intempérant, qui préférait au séjour des villes la vie du désert. L'acte le plus méritoire de son règne est la suppression de la chasse aux nègres que Méhémet-Ali faisait faire chaque année sur les confins de la partie méridionale de ses Etats.

**ABBASSA** ou **ABASSA**, sœur d'Haroun-al-Raschild, qui la donna pour épouse à Djafar, l'un des Barmécides. V. ce dernier mot.

**ABBATE** (Niccolo DELL'), peintre italien, né à Modène en 1509, mort en 1571. Il eut pour maître Ruggiero Ruggieri, qui aida le Primatice à orner de peintures le château de Fontainebleau. Il a laissé à Bologne, dans les salles et sur les plafonds de l'Institut, plusieurs fresques qui rappellent la manière du Primatice et qui représentent des sujets empruntés à l'*Odyssée*. Il les peignit de concert avec Pellegrino Pellegrini, et elles ont été gravées par Buratti. Un tableau de Niccolo dell' Abbate, représentant le *Mariage de sainte Catherine*, se trouve au Musée français.

**ABBATE** ou **ABBATI** (Balde-Angelo D'), médecin italien, né à Gubbio au XVIe siècle. Il exerça la médecine à Gubbio, puis à Pesaro, où il devint premier médecin du duc d'Urbin. On a de lui: *Opus præclarum concertationum* (Pesaro, 1594, in-4°); *De admirabili viperæ natura* (Raguse, 1589, in-4°).

**Abbate dell' Épée** (L'), opéra italien, musique de J. Mosca; représenté à Naples en 1826. Ce fut le dernier opéra écrit par le fécond compositeur napolitain dont les ouvrages, fort médiocres pour la plupart, défrayèrent pendant vingt ans les principales scènes de l'Italie. A l'apparition du *Barbier* de Rossini, Mosca prétendit, et prouva presque, que le jeune maestro s'était approprié le procédé du *crescendo* appliqué au rhythme dont il avait le premier fait usage dans un de ses opéras joué en 1811, et ayant pour titre: *I Pretendenti delusi*. Rossini a fait comme Molière; il a pris son bien où il l'a trouvé.

**ABBA-THULLE**, chef de l'île de Courouraa, dans l'archipel des îles Pelew, né vers 1740. Ce chef, qui ne fut connu des Européens qu'à l'occasion du naufrage de l'*Antilope* sur les côtes de l'île qu'il gouvernait, était, s'il faut en croire les relations, doué de toutes les vertus que peut posséder le chef d'une nation et se faisait adorer de son peuple. Il reçut très-affectueusement le capitaine Henri Wilson et l'équipage naufragé de l'*Antilope* (1783). Quand ils partirent, il leur confia l'un de ses fils, pour le faire élever à l'européenne; mais celui-ci mourut à Londres de la petite vérole (1784).

**ABBATIA** (Antoine D'), poëte et avocat au parlement de Toulouse, né dans cette ville au XVIIe siècle. Il remporta plusieurs prix aux Jeux floraux et publia plusieurs recueils de poésies: le *Triomphe de l'églantine* (Toulouse, 1682, in-4°); le *Triomphe de la violette* (Toulouse, 1684, in-4°); le *Triomphe du souci* (Toulouse, 1689, in-4°).

**ABBATINI** (Antonio-Maria), compositeur de musique italien, né vers 1605, mort en 1675. Il était directeur de la musique de Saint-Jean-de-Latran, à Rome, et il a laissé un grand nombre de morceaux d'église publiés de 1630 à 1670.

**ABBATUCCI** (Jacques-Pierre-Charles), magistrat et homme politique français, né à Zicavo (Corse) en 1792, mort à Paris en 1857. En sortant du prytanée Napoléon, il alla étudier le droit à Pise (1808). Après la chute de Napoléon (1815), il sollicita du nouveau gouvernement une sous-préfecture. Dans une lettre qu'il écrivit à ce sujet au marquis de Rivière, commissaire de Louis XVIII en Corse, il disait: « Mon grand-père est mort il y a deux ans, après avoir perdu au champ d'honneur trois fils, dont l'un général de brigade, émule et ennemi de Bonaparte, mourut à l'âge de vingt-cinq ans et laissa à sa famille pour héritage la haine implacable de cet homme. » En 1816, il fut nommé procureur du roi près le tribunal de Sartène et, trois ans plus tard, il devint conseiller à la cour d'appel de Bastia. Magistrat désormais inamovible, M. Abbatucci se jeta dans l'opposition libérale avancée, applaudit chaleureusement à la révolution de Juillet et fut nommé, en septembre 1830, par Dupont de l'Eure, président de chambre à la cour d'Orléans. Cette même année, il fut élu député en Corse et il alla siéger à la Chambre auprès de La Fayette et de Laffitte. En 1831, son mandat ne lui fut pas renouvelé; mais, en 1839, le collége électoral d'Orléans l'envoya à la Chambre des députés. M. Abbatucci soutint le cabinet de M. Thiers (1840), puis il fit une opposition des plus acharnées au ministère Guizot. Lors de la campagne réformiste (1847), il présida, à Orléans, un banquet, dans lequel il prononça un discours qui lui mérita les applaudissements de l'opposition la plus avancée. En février 1848, il fut de ceux qui se prononcèrent pour qu'on fît, malgré les ordres du pouvoir, le banquet du XIIe arrondissement. « Ne pas aller au banquet après l'avoir provoqué, dit-il, c'est manquer à un rendez-vous d'honneur et commettre une insigne lâcheté; » et, le 22 février, il signa la mise en accusation du ministère Guizot. Après la révolution de 1848, M. Crémieux, ministre de la justice, le nomma conseiller à la cour d'appel de Paris (2 mars), puis conseiller à la cour de cassation (22 mars). Aux élections pour la Constituante, il obtint, comme candidat républicain, une double élection en Corse et dans le Loiret. M. Abbatucci opta pour ce dernier département. Membre du comité de législation, dont il devint président, il vota d'abord avec les républicains modérés, se prononça contre le droit au travail, contre les deux Chambres, et, après le vote de la constitution, qui déclarait toute fonction publique rétribuée incompatible avec le mandat de représentant, il se démit de ses fonctions de conseiller pour rester député. Après la nomination de Louis Bonaparte comme président de la République, il devint un de ses partisans déclarés et ne tarda pas à oublier complétement qu'il avait été libéral pour s'inféoder à la politique de réaction suivie par l'Elysée. Réélu à l'Assemblée législative dans le Loiret (13 mai 1849), il vota d'abord avec la majorité réactionnaire, puis il s'en sépara pour soutenir les projets ambitieux du chef de l'Etat. Après l'attentat du 2 décembre 1851, M. Abbatucci fit partie de la commission consultative. Le 22 janvier 1852, M. Rouher s'étant démis du portefeuille de la justice à la suite de la publication du décret qui confisquait les biens de la famille d'Orléans, M. Abbatucci fut désigné pour lui succéder, et, le 2 décembre suivant, il reçut un siége au Sénat. Cet ancien libéral, devenu un des agents les plus actifs d'un régime de compression odieuse, conserva le ministère de la justice jusqu'à sa mort.

**ABBATUCCI** (Charles), homme politique, fils du précédent, né à Paris en 1816. Il étudia le droit, se fit recevoir avocat et fut nommé, en 1848, par le gouvernement provisoire, substitut du procureur de la République à Paris. Lors des élections pour l'Assemblée législative (mai 1849), il fut élu représentant du peuple en Corse, et, comme son père, il se montra dévoué à la politique réactionnaire de Louis Bonaparte. Après le coup d'Etat de 1851, il devint maître des requêtes (1852), puis il siégea au conseil d'Etat de 1857 jusqu'à la fin de l'Empire. Il rentra alors dans la vie privée. Le 9 juin 1872, les électeurs de la Corse l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale en remplacement de M. Conti, qui venait de mourir. Il alla siéger dans le petit groupe des bonapartistes et vota constamment avec la majorité réactionnaire. Le 24 mai 1873, il contribua au renversement de M. Thiers, puis il appuya la politique de combat, s'abstint lors de la constitution du septennat (19 novembre 1873), vota pour le cabinet de Broglie, le 16 mai 1874, contre la proposition Périer relative à l'organisation des pouvoirs publics, pour la proposition Maleville demandant la dissolution de l'Assemblée, contre la constitution républicaine du 25 février 1875, etc. Pendant l'exercice de son mandat, il ne se fit guère remarquer que par ses interruptions fréquentes et bruyantes. Lors des élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, il posa sa candidature dans l'arrondissement de Sartène (Corse), mais il échoua contre le docteur Bartoli, candidat républicain.

**ABBATUCCI** (Séverin), homme politique français, né à Zicavo (Corse) en 1821. Il débuta dans la vie politique en 1852 et fut élu comme candidat officiel au Corps législatif, puis fut successivement réélu aux élections de 1857, de 1863 et de 1869. M. Séverin Abbatucci fit partie, comme secrétaire, du bureau de la Chambre. Il vota toutes les mesures de réaction et de compression présentées par un pouvoir qui devait être si fatal à la France, ne jouant, du reste, dans les rangs de la majorité qu'un rôle très-effacé. En 1867, il s'associa aux efforts de M. Gavini pour faire abroger la loi qui interdisait le port d'armes aux Corses et affirma sur l'honneur qu'il n'y avait plus de bandits dans l'île. Rendu à la vie privée par la chute de l'Empire, il reparut sur la scène politique aux élections pour l'Assemblée nationale (8 février 1871). Dans la profession de foi qu'il adressa alors aux Corses, il déclara qu'il était « plus que jamais dévoué à la dynastie impériale, dont les malheurs donnaient une nouvelle force à ses sentiments. » Elu député, il vota les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi municipale, se prononça contre la loi départementale, etc. Le 17 août 1871, il donna sa démission de député. Dans une lettre écrite à ses électeurs, il annonça que sa démission était un acte d'abnégation, ayant pour but de permettre aux Corses d'envoyer à l'Assemblée « l'éloquent orateur dont la voix puissante fera reluire enfin la vérité. » Par cette métaphore, M. Abbatucci désignait M. Rouher, qui fut, en effet, élu député en Corse en janvier 1872.

* **ABBAYE** s. f. — **Encycl.** On sait que le monachisme nous vient de l'Orient. Le long retard que cette plaie sociale mit à envahir l'Europe occidentale pouvait faire penser que le caractère général des peuples occidentaux, aussi bien que la nature particulière du climat, mettait un obstacle invincible à cet envahissement. Toutefois, lorsque l'institut monastique se fut implanté chez nous, il y fit, grâce peut-être à des circonstances politiques qui le favorisaient, des progrès si rapides, si effrayants, qu'on put croire que les Occidentaux, rebelles jusque-là à la vie contemplative, avaient méconnu leur véritable instinct, et que l'Occident était fait pour être transformé en un immense monastère. A un moment, la vie monastique devint si honorée, la vie du siècle dédaignée, méprisée à un tel point, qu'il parut que le monde chrétien, voué au célibat religieux, était prochainement destiné à s'éteindre dans le silence des cloîtres.

Dans cette prodigieuse invasion de couvents, de monastères, d'*abbayes* qui couvrit si rapidement le sol de l'Europe, il n'est pas bien facile d'établir une démarcation certaine entre le monastère et l'*abbaye* et de délimiter ainsi le sujet dans lequel doit se renfermer cet article. Il ne paraît pas qu'à l'origine une distinction réelle ait existé entre des maisons désignées cependant par des noms différents. Ce qui semble établi, c'est que les monastères qui portèrent plus tard le titre d'*abbayes* furent d'abord appelés *domeries*, comme qui dirait *maisons seigneuriales* dans l'ordre spirituel. Ceci fait soupçonner, en faveur de l'*abbaye*, une sorte de prééminence sur les autres maisons religieuses, prééminence que les faits ne justifient pas toujours. Plus tard, le titre d'*abbaye* semble plus particulièrement attribué à des monastères plus riches, plus puissants que les autres monastères. Un trait qui peut passer pour caractéristique, c'est que la plupart des *abbayes*, à peu près toutes, possèdent des maisons secondaires portant le nom de *prieurés* et administrées par des prieurs sous la dépendance de l'abbé. En somme, la différence du nom est la principale distinction entre une *abbaye* et un monastère, de même que le nom seul distingue un royaume d'un empire, un duché d'un comté, etc. Il faut remarquer, du reste, que l'immense majorité des *abbayes* appartient aux divers ordres de la grande famille de Saint-Benoît. Il paraît donc qu'on a, dans ces ordres, adopté le titre d'abbé, qui veut dire *père*, pour désigner le supérieur hiérarchique, sans avoir eu tout d'abord l'intention d'établir une différence d'attributions avec les supérieurs, prieurs, recteurs, etc., des autres ordres monastiques. Plus tard, les richesses et la puissance exceptionnelles acquises par les maisons de Saint-Benoît, les priviléges surtout que leur prodiguèrent les princes, établirent cette supériorité qui distingua les abbés des autres chefs monastiques.

Les premiers moines, avons-nous dit, nous arrivèrent d'Orient, et naturellement ils nous en apportèrent toutes faites les règles conventuelles, car, au moment où le monachisme naissait chez nous, il avait déjà pris, dans son lieu d'origine, toute son extension. Ceci explique en partie le rapide développement des communautés religieuses d'Occident; elles furent mises en possession immédiate d'une organisation qui avait exigé, en Orient, de longs tâtonnements. Les monastères furent d'abord des communautés exclusivement laïques, complétement dépendantes de l'évêque diocésain. Le service divin y était fait par un prêtre choisi par l'évêque et représentant naturel de ses droits, ministre de ses volontés, surveillant dont le zèle ne tarda pas à devenir gênant. Pour se soustraire à cette sujétion, quelques communautés demandèrent à l'évêque de conférer la prêtrise à un de leurs moines, qui devint naturellement leur chef. Cet exemple fut imité et finit par s'étendre à tous les monas-



tères. Bientôt les simples membres de la communauté aspirèrent au même honneur, le nombre des prêtres se multiplia dans les couvents. On les appelait alors *hieromonachi*. Telle est l'origine du clergé régulier et celle des *abbayes*. Or, comme les princes et les peuples attachaient alors à la vie monastique une haute idée de supériorité religieuse, le nouveau clergé profita largement de cet engouement, et la considération du clergé séculier en fut diminuée d'autant. De là les querelles entre les deux clergés, qui remplissent en grande partie l'histoire ecclésiastique du moyen âge. Quelques historiens ont relevé ce fait que ces dissensions ne s'élevèrent que rarement jusqu'aux évêques; que l'accord, si violemment troublé entre les moines et les prêtres, continua à subsister entre les évêques et les abbés; et ces historiens naïfs en ont pris texte pour vanter le bon esprit des uns et des autres. Le fait ne peut guère être contesté; mais il admet une explication plus naturelle et plus simple: c'est que l'élection des évêques fut dévolue d'abord au peuple, puis au prince; et comme les moines rencontraient chez l'un et l'autre une égale sympathie, on s'habitua à prendre les évêques presque toujours dans les couvents. C'est ainsi que, dès les premières années du XIe siècle, les seules *abbayes* de l'ordre des bénédictins avaient fourni: 24 papes, 200 cardinaux, 400 archevêques, 7,000 évêques! Quoi de surprenant à ce que le clergé séculier et les moines en général trouvassent des sympathies dans l'épiscopat, qui leur appartenait presque tout entier?

Il y a, du reste, de la faveur universelle dont jouissaient les *abbayes*, une explication tout à fait honorable pour elles. La base des institutions monastiques avait été jusque-là la contemplation perpétuelle et l'oisiveté qu'elle entraîne; la règle de saint Benoît introduisit dans les monastères le travail manuel et l'étude. Nous n'avons pas besoin d'insister ici sur les services rendus par cette idée nouvelle à l'agriculture et à la science. Malheureusement, la faveur s'accroissant hors de toute proportion avec les services rendus, et rien, dans les règles monastiques, ne limitant le droit d'acquérir, ne mettant obstacle à l'avidité, ces institutions accrurent rapidement leurs richesses d'une façon scandaleuse, dangereuse pour la prospérité nationale et plus dangereuse encore pour les mœurs des moines et des abbés. Nous n'entreprendrons pas la tâche impossible d'énumérer les biens immenses des *abbayes*; l'énumération seule des possessions de l'*abbaye* de Saint-Denis découragerait un chroniqueur. L'*abbaye* de Cîteaux, moins riche cependant, possédait à elle seule de 8,000 à 10,000 fermes. L'histoire n'offre peut-être pas, en dehors des ordres monastiques, un autre exemple de propriété territoriale aussi scandaleusement étendue. Il est vrai qu'on allègue, comme une excuse, les pauvres que ces puissantes maisons entretenaient, les voyageurs qu'elles hébergeaient; ces libéralités, capables d'augmenter leur considération et leur influence, ne pouvaient ni les appauvrir ni même ralentir l'effroyable accroissement de leurs richesses; l'aumône qu'elles accordaient à ceux qu'elles avaient appauvris en héritant à leur place ne saurait excuser ce gigantesque accaparement; la véritable excuse, c'est l'impossibilité morale où s'est toujours trouvé tout individu ou toute institution de repousser le bien qui lui arrive. L'avidité des corps est un vice excusable, parce qu'il est irrésistible; la loi seule peut y apporter un obstacle, et la loi était alors complice de l'avidité monastique.

Cependant, le nombre des *abbayes* s'accrut d'une façon effrayante avec les richesses des ordres monastiques. Au commencement du XIe siècle, les bénédictins ne comptaient pas moins de dix mille soixante-dix *abbayes*, toutes très-richement dotées. Leur décadence était en germe dans cet excès même de prospérité. Cette invasion irrésistible des ordres religieux dans le domaine temporel devait nécessairement les conduire à leur perte. Et d'abord, malgré la résistance de quelques abbés intelligents, les *abbayes* étaient devenues trop puissantes pour ne pas être entraînées dans le courant politique dont leurs fondateurs avaient voulu les détourner. Le royaume de Jésus-Christ ne fut pas de ce monde tant que ses disciples ne possédèrent rien; mais il est impossible de rester indifférent à l'ordre politique quand on est en voie de devenir l'unique détenteur des sources du revenu public. On ne concevait pas alors la propriété en dehors de la forme féodale; quand les *abbayes* possédèrent de grands domaines, les abbés devinrent nécessairement des seigneurs féodaux. Ils obtinrent tous les priviléges et contractèrent toutes les obligations de leur nouvel état social. Ils eurent des vassaux et des serfs, mais ils durent le service militaire, sinon personnellement, au moins par des représentants. Un grand nombre, du reste, n'éprouvait aucune répugnance à endosser la cuirasse. En embrassant l'état de soldat, les abbés ne pouvaient manquer de contracter les habitudes soldatesques. Les *abbayes* devinrent des camps, les moines des soldats. « Les monastères, dit un pieux écrivain, témoin de cette abomination, retentissent plus souvent des chansons guerrières et des aboiements des chiens que du chant des psaumes. » Il dit « des aboiements des chiens, » parce que, avec le goût de la guerre, les abbés et les moines avaient contracté celui de la chasse, d'autant mieux qu'ils possédaient d'immenses parcs giboyeux. Ces goûts en amenèrent d'autres moins évangéliques encore. Les abbés avaient sous leur autorité non-seulement des monastères d'hommes, mais des couvents de religieuses de leur ordre, dont la règle leur réservait la visite. Les anciennes chroniques sont pleines d'éloquentes protestations, et les fabliaux de traits satiriques contre les mœurs des abbés et des religieux des deux sexes. Quoi de plus naturel d'ailleurs? L'immense majorité des *abbayes*, soustraite à l'autorité des évêques, dont les mœurs n'étaient pas non plus bien exemplaires, était uniquement soumise à l'indulgente censure d'abbés indépendants, riches, puissants et dissolus.

Il ne faut pas croire, du reste, que cette corruption des *abbayes* fut lentement progressive, et que le mal, au point où nous l'avons vu arriver, était longtemps resté à l'état latent. La corruption ne s'établit que lentement dans les monastères pauvres, mais on la constate dans les *abbayes* presque à leur début, parce qu'elles furent immédiatement enrichies par la piété des fidèles. Les premières *abbayes* signalées par l'histoire, Marmoutier, Lérins, Saint-Victor de Marseille, Luxeuil, sont déjà de riches et puissantes maisons. Dès le VIIIe siècle, les *abbayes* sont devenues de véritables seigneuries féodales, et la plupart d'entre elles, en butte, comme toutes les autres seigneuries, aux entreprises de leurs voisins, sont réduites à se transformer en véritables forteresses; celles d'entre elles que les règles de leur ordre n'obligent pas à s'établir le long des rivières, au fond des vallons, s'installent sur des hauteurs isolées, dans des positions formidables. Une des plus curieuses, sous ce rapport, est, sans contredit, celle du Mont-Saint-Michel, établie en pleine mer. Parmi les innombrables *abbayes* fortifiées, nous nous contenterons de citer, outre celles que nous venons de mentionner: Cluny, Cîteaux, Clairvaux, Saint-Germain-des-Prés, à Paris; Saint-Denis, Saint-Etienne de Caen, Saint-Allyre de Clermont, etc.

Il faut dire, cependant, que toutes ces *abbayes* que nous venons de citer, pour ne pas y revenir, n'appartiennent pas, à beaucoup près, au VIIIe siècle. Beaucoup furent construites après les grandes réformes que nous allons mentionner, et ce fait suffirait à démontrer, si c'était nécessaire, l'inefficacité de ces réformes, dont la première fut celle de Cluny (Xe siècle). Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de cette réforme qui fut, comme toutes les autres, efficace à son début seulement; disons, toutefois, que, si elle n'apporta pas de grands changements aux mœurs monastiques, elle eut, au moins, un immense succès d'engouement, et qu'il se fonda une innombrable quantité de maisons, dites *filles de Cluny*, qui adoptèrent sa règle; un grand nombre d'anciennes aussi se réformèrent sur son exemple.

La réforme de Cîteaux (XIIe siècle), s'opéra sur un immense plan d'envahissement semblable à celui qui paraît avoir inspiré le fondateur de la Société de Jésus. Les auteurs de cette réforme avaient conçu un vaste projet de fédération monastique, qui n'eût, s'il se fût réalisé complétement, laissé aucun pouvoir possible à côté de celui de l'ordre de Cîteaux. La charte de charité (1119), adoptée par les monastères fédérés, portait que chaque année auraient lieu des chapitres généraux où tous les abbés seraient tenus d'assister, et qui régleraient d'une façon définitive les intérêts généraux de l'ordre. En cinquante ans, plus de cinq cents maisons adhérèrent à cette règle. Heureusement pour la civilisation, la corruption eut raison encore une fois de cette organisation habile et redoutable.

La réforme de Saint-Maur, qui eut lieu de 1613 à 1621 et à laquelle adhérèrent Saint-Germain-des-Prés, Saint-Denis, Fécamp, Marmoutier, Corbie, a jeté quelque éclat par les travaux des moines savants qu'elle a produits, mais n'a pas eu de graves conséquences sociales. Sous ce rapport, on ne peut plus désormais accorder d'importance réelle qu'à l'institut de Loyola, qui, grâce à la souplesse de sa règle, reste en état de lutter contre l'émancipation de la société civile. Mais les jésuites ne possédèrent jamais d'*abbayes*; il nous est donc interdit de nous occuper d'eux dans cet article. D'autre part, les *abbayes* qui ont survécu à la Révolution sont si rares et si peu importantes, qu'il serait superflu de les mentionner. Plusieurs sont aujourd'hui réduites, pour vivre, à se livrer au commerce des liqueurs et sont, par conséquent, dépassées de loin, dans l'ordre moral, par les sociétés de tempérance.

Il nous resterait à dire quelques mots des règles suivies dans l'architecture des *abbayes*, si nous ne savions combien sont dépourvues d'intérêt des descriptions techniques non accompagnées de dessins graphiques. Toutefois, nous ne pouvons nous dispenser de remarquer que l'architecture monastique, pauvre d'abord comme les moines eux-mêmes, s'enrichit rapidement comme les moines et atteignit un luxe auquel il serait difficile de croire, s'il ne restait encore des débris de ces somptueuses retraites. On possède, du reste, un monument très-curieux et d'autant plus intéressant qu'il remonte au commencement du IXe siècle (820 environ); c'est le plan de l'*abbaye* de Saint-Gall, dressé, dit-on, par l'abbé Eginhard, architecte de la cour, et envoyé par lui à l'abbé Gozbert, avec une lettre qui subsiste. Malgré l'époque reculée de ce document et l'incomplet développement qu'avait pris alors la puissance des *abbayes*, on trouve dans ce plan, d'ailleurs très-remarquable au point de vue technique, une vaste église à deux absides opposées, avec deux ambons, deux chœurs et des fonts baptismaux; une grande école, un vaste cellier, une boulangerie, des cuisines, une salle pour les scribes, une bibliothèque, une salle de bains, un jardin et un verger; des bâtiments isolés pour les novices et les infirmes, avec cloîtres et chauffoirs; un jardin particulier pour la culture des plantes médicinales, une pharmacie, une basse-cour, un logement pour l'abbé, une cuisine, bains, cellier, chambres de domestiques; des logements pour les hôtes, avec écurie, réfectoire, chauffoir; des habitations pour les ouvriers, des étables, un magasin de grains, des bâtiments pour la fabrication de la bière, un logement pour les serfs, un autre logement pour les pauvres et les pèlerins, qu'il ne faut pas confondre avec les hôtes. On n'y remarque pas de prison; est-ce un oubli de l'architecte? Plus tard, du moins, les prisons occupèrent une large place dans le plan des *abbayes*.

Nous pensons que cette description suffit pour donner une idée du confort qui existait déjà dans les *abbayes* au IXe siècle; s'il nous fallait dépeindre le luxe qu'elles atteignirent au XIIe et au XIIIe, nous ne pourrions mieux faire que d'emprunter la description de l'*abbaye* de Thélème, qu'a donnée Rabelais. Nous la hasardons ici, certain qu'à côté de quelques exagérations que le lecteur saura démêler, elle contient des traits d'une grande justesse, et qu'il lui sera tout aussi facile de découvrir.

« Pour le bastiment et assortiment de l'*abbaye*, Gargantua feit livrer de content vingt et sept cens mille huict cens trente et ung moutons à la grande laine, et, par chascun an, jusques à ce que le tout feust parfaict, assigna, sur la recepte de la Dive, seize cens soixante et neuf mille escuz au soleil et autant à l'estoille poussiniere. Pour la fondation et entretenement d'icelle, donna à perpetuité vingt et trois cens soixante neuf mille cinq cens quatorze nobles à la rose, de rente foncière, indemnez, amortys, et soluables par chascun an à la porte de l'*abbaye*. Et de ce leur passa belles lettres. Le bastiment feut en figure exagone, en telle façon que à chascun angle estoyt bastie une grosse tour ronde, à la capacité de soixante pas en diametre. Et estoyent toutes pareilles en grosseur et portraict. La riviere de la Loire decouloit sus l'aspect du septentrion. Au pied d'icelle estoyt une des tours assise nommée Artice. En tirant vers l'orient estoyt une autre nommée Calaer. L'autre ensuivant Anatole; l'autre après Mesembrine; l'autre après Hesperie; la derniere, Cryere. Entre chascune tour estoyt espace de trois cens douze pas. Le tout basty à six estaiges, comprenent les caves soubz terre pour ung. Le second estoyt voulté à la forme d'une anse de penier. Le reste estoyt embranché de guy de Flandres à forme de culz de lampes. Le dessus couvert d'ardoise fine, avec l'endoussure de plomb à figures de petitz manequins et animaulx bien assortiz et dorés, avec les goutieres qui issoyent hors la muraille entre les croysées, painctes en figure diagonale d'or et azur, iusques en terre, ou finissoyent en grandz eschenaulx, qui tous conduisoyent en la riviere par dessoubz le logis.

» Ledict bastiment estoyt cent foys plus magnifique que n'est Bonivet, ne Chambourg, ne Chantilly, car en icelluy estoyent neuf mille troys cens trente et deux chambres, chascune guarnie de arriere chambre, cabinet, guarderobe, chapelle et issue en une grande salle. Entre chascune tour, au mylieu dudict corps de logis, estoyt une vis brisée dedans icelluy mesme corps. De laquelle les marches estoyent part de porphyre, part de pierre numidicque, part de marbre serpentin, longues de vingt et deux piedz; l'espoisseur estoyt de troys doigtz, l'asseize par nombre de douze entre chascun repous. Entre chascun repous estoyent deux beaulx arceaulx d'anticque, par lesquels estoyt receue la clairté; et par iceulx on entroyt en ung cabinet faict à claire-voye de largeur de ladicte vis, et montoit jusques au-dessus de la couverture, et là finoit en pavillon. Par icelle vis on entroyt de chascun cousté en une grande salle et des salles en chambre. De la tour Artice jusques à Cryere estoyent les belles grandes librairies en grec, latin, hebrieu, françois, toscan et hespaignol, departies par les divers estaiges, selon iceulx languaiges. Au milieu estoyt une merveilleuse vis, de laquelle l'entrée estoyt par le dehors du logis en ung arceau large de six toises. Icelle estoyt faicte en telle symetrie et capacité que six hommes d'armes, la lance sus la cuisse, pouvoyent de front ensemble monter jusques au-dessus de tout le bastiment. Depuis la tour Anatole iusques à Mesembrine estoyent belles grandes galleries, toutes painctes des anticques proesses, histoyres et descriptions de la terre. Au mylieu estoyt une pareille montée et porte, comme avons dict du cousté de la riviere...

» Au mylieu de la basse court estoyt une fontaine magnifique de bel alabastre. Au-dessus, les troys Graces, avecques cornes d'abundance, et iectoyent l'eau par les mamelles, bouche, aureilles, yeulx, et aultres ouvertures du corps. Le dedans du logis sus la dicte basse court estoyt sus gros pilliers de cassidoine et porphyre, à beaulx arcs d'anticque, au dedans desquelz estoyent belles gualleries longues et amples, ornées de painctures, de cornes de cerfz, licornes, rhinocerotz, hippopotames, dens d'elephans et aultres choses spectables. Le logys des dames comprenoyt depuis la tour Artice jusques à la porte Mesembrine. Les hommes occupoyent le reste. Devant ledict logys des dames, affin qu'elles eussent l'esbatement, entre les deux premieres tours au dehors, estoyent les lices, l'hippodrome, le theatre et natatoires, avecques les bains mirificques à triple solier, bien guarniz de tous les assortimens et foison d'eau de myrrhe. Jouxte la riviere estoyt le beau jardin de plaisance. Au milieu d'icelluy le beau labyrinthe. Entre les deux aultres tours estoyent les jeux de paulme et de grosse balle. Du cousté de la tour Cryere estoyt le vergier, plein de tous arbres fructiers, tous ordonnez en ordre quincunce. Au bout estoit le grand parc, foizonnant en toute saulvaigine. Entre les tierces tours estoyent les butes pour l'arquebouse, l'arc et l'arbaleste. Les offices hors la tour Hesperie, à simple estaige. L'escurie au delà des offices. La faulconnerie au devant d'icelles, gouvernée par asturciers bien expertz en l'art. Et estoyt annuellement fournie par les Candiens, Venitiens et Sarmates, de toutes sortes d'oyseaulx paragons, aigles, gerfaulx, autours, sacres, laniers faulcons, esparviers, esmerillons et aultres, tous bien faictz et domesticques, que, partans du chasteau pour s'esbatre es champs, prenoyent tout ce que rencontroyent. La venerie estoyt ung peu plus loing, tirang vers le parc...

» Toutes les salles, chambres et cabinets estoyent tapissez en diverses sortes, selon les saisons de l'année. Tout le pavé estoyt couvert de drap verd. Les lictz estoyent de broderie...

» En chascune arriere chambre estoit ung mirouer de crystallin enchassé en or fin, autour guarny de perles, et estoyt de telle grandeur qu'il povoit veritablement representer toute la personne... »

* **Abbaye** (PRISON DE). — Lorsque l'abbé de Saint-Germain-des-Prés eut fait construire, comme dépendance de son monastère, les cachots destinés à ses vassaux récalcitrants, il eut soin de faire élever devant la porte de la nouvelle prison, sur le carrefour qui précédait la rue Sainte-Marguerite, un pilori et un gibet, marques significatives de son autorité. Nous avons dit les destinations successives que reçut la prison abbatiale jusqu'à la Révolution. La Restauration en fit de nouveau une prison d'Etat. Parmi les prisonniers politiques qui y furent alors détenus, il faut compter particulièrement plusieurs généraux de l'Empire et de la République, Bonnaire notamment, qui y mourut de désespoir, après avoir été dégradé. Sa démolition fut ordonnée (1854) après le transfert des prisonniers militaires à la rue du Cherche-Midi. Le boulevard Saint-Germain doit passer en partie sur l'emplacement qu'occupait la prison militaire.

* **ABBÉ** s. m. — **Encycl.** L'histoire des *abbés* est en grande partie faite avec celle des abbayes; mais nous avons à ajouter ici, sur la personnalité de ces dignitaires et sur celle des *abbés* sans abbaye, ou petits collets, quelques détails qui ne seront pas sans intérêt.

Au début, chaque maison de moines avait son chef particulier, son *abbé*, lorsqu'il s'agissait d'une abbaye. Plus tard, certaines maisons importantes fondèrent d'autres maisons dont elles retinrent le gouvernement; la maison mère conserva seule alors le titre d'abbaye, son chef eut seul le titre d'*abbé*, et les succursales furent administrées par des prieurs, sous l'autorité de l'*abbé*. Le premier exemple de cette organisation est fourni par l'histoire de l'abbaye de Cluny.

La puissance des *abbés* se développa avec les richesses et les priviléges des abbayes. L'*abbé*, véritable seigneur féodal, obtint le droit de lever des troupes, de faire la guerre, de battre monnaie, de lever des impôts. Il eut, dans le ressort de son abbaye, c'est-à-dire sur un territoire souvent très-étendu et contenant ordinairement de nombreux villages, parfois de grandes villes, droit de basse, moyenne et haute justice. Il eut son tribunal spécial, ses prisons, presque toujours établies sous le clocher de son église. Plusieurs *abbés*, devenus de véritables prélats, des évêques au petit pied, se firent conférer le droit de porter la crosse et la mitre, partagèrent même les priviléges épiscopaux jusqu'à donner la tonsure et les ordres mineurs. Ces *abbés*, crosses et mitrés, qui sont désignés dans les anciens titres sous les noms de *præsules*, *antistites prælati*, obtinrent d'abord cet honneur à titre personnel, en récompense de leurs services ou de leur capacité; plus tard, le même privilége s'étendit à leurs successeurs, et telle abbaye ne put plus être administrée que par un *abbé*

crossé et mitré. Tant d'honneurs ne suffirent pas à certains *abbés* ambitieux : trois d'entre eux, les *abbés* de Mont-Cassin, de Marmoutier et de Cluny, se disputèrent longtemps le titre d'*abbé* des *abbés*. Un concile, tenu à Rome en 1126, décida la question en faveur de Mont-Cassin, dont le chef eut dès lors le droit exclusif de s'intituler *abbé* des *abbés;* mais Cluny ne se tint pas pour battu et, ne pouvant usurper un titre définitivement accordé à son adversaire, tourna la difficulté en donnant à son chef le titre d'*archi-abbé*.

Mais les *abbés*, dont l'ambition grandissait avec leur puissance, ne limitèrent pas leur influence à l'étendue de leur cloître et de leurs domaines. Ils briguèrent les plus hautes fonctions civiles, et le titre d'*abbé* conduisit bientôt aux premières dignités de l'Etat. Suger, *abbé* de Saint-Denis, gouverna la France sous Louis VII; Mathieu de Vendôme, également *abbé* de Saint-Denis, fut ministre d'Etat sous Louis IX et Philippe le Bel. Les *abbés* de Saint-Denis siégeaient au parlement de Paris, celui de Cluny au parlement de Dijon.

Tant d'honneurs rendirent la dignité d'*abbé* enviable à tous, d'autant plus que, arrivés à ce point de puissance, les *abbés*, absolument indépendants, ne se regardaient plus guère comme tenus à l'observation des règles monastiques, peu faites pour obliger d'aussi hauts personnages. Les immenses richesses dont ils disposaient sans contrôle, le luxe de leur maison et de leurs équipages ne pouvaient manquer de séduire des seigneurs hors d'état bien souvent de trouver dans leur fief de quoi mener un pareil train. Plusieurs d'entre eux réussirent à se faire élire *abbés;* quelques-uns même administrèrent à la fois plusieurs abbayes, c'est-à-dire s'en approprièrent les revenus. C'est ainsi que Hugues le Grand, surnommé aussi Hugues l'*Abbé*, administra les abbayes de Saint-Denis, de Saint-Martin de Tours, de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Riquier. C'est peut-être en souvenir de ce fait curieux que les rois de France, descendants de Hugues l'*Abbé*, s'intitulaient *abbés* de Saint-Martin de Tours.

A côté de cet abus des *abbés* laïques ou comtes-*abbés*, comme on les appelait, il en existait un autre, presque aussi grave que le premier, et qui lui survécut, c'était celui des *abbés* commendataires. On sait comment l'abus des commendes s'introduisit dans l'administration ecclésiastique; on voulut d'abord pourvoir, par une administration provisoire, à une vacance; on fut ensuite empêché de pourvoir à la vacance par les troubles politiques, ou plus souvent on fit durer la vacance pour favoriser le commendataire, si bien que les abbayes en vinrent à n'être plus administrées que par des *abbés* provisoires par leur titre, mais perpétuels par le fait et par l'usage désormais établi. Ces commendataires furent souvent des laïques, jusqu'au moment où Hugues Capet supprima les *abbés* laïques. Les papes auraient voulu aller plus loin et supprimer les commendataires eux-mêmes; mais les rois, qui avaient d'abord nommé les commendataires à titre provisoire et continuaient à les nommer à titre définitif, ne voulurent jamais se dessaisir de ce droit important. Il fut même réglé par le concordat de François Ier que le roi pourrait nommer des *abbés* commendataires laïques, à charge de se faire ordonner dans l'année de la provision, sauf dispense de Rome *de non promovendo*.

Les commendataires considérèrent de bonne heure leur charge comme une sinécure. Dispensés de la résidence, mais astreints à des visites, ils se firent bientôt remplacer dans ces faciles fonctions par des *custodinos*. Ils auraient accepté plus aisément la visite des abbayes de femmes; mais les constitutions les excluaient, et pour cause, de ces fonctions délicates. Cette sage exclusion était amplement justifiée par les mœurs des *abbés* commendataires et par la légèreté que mettaient les rois à distribuer autour d'eux le titre d'*abbé*, sans autre vue que de doter des courtisans de bénéfices ecclésiastiques. On créait alors des *abbés* plus aisément qu'on n'accorde aujourd'hui une pension. Ronsard était *abbé* de Bellozane; Philippe Desportes, *abbé* de Bonport, etc. On sait à quels singuliers noms on vit plus tard accolé ce titre d'*abbé;* qu'il nous suffise de rappeler les *abbés* Lattaignant, Chaulieu, Prévost, Voisenon, de Bernis, Delille, etc. Toutefois, le titre d'*abbé*, si peu sérieux qu'il fût devenu, imposait le célibat ecclésiastique, et c'était un autre grave inconvénient, car il favorisait ainsi les plus scandaleux déréglements de mœurs. On ne peut songer aux petits collets, comme on les appelait alors, sans se rappeler les vers égrillards, les propos licencieux, débités par eux et autour d'eux dans des ruelles de femmes galantes.

Cette chute profonde des *abbés* commendataires donne un certain lustre d'austérité aux *abbés* titulaires. La gravité relative du caractère de ces derniers est moins due à la résidence, qu'ils ne gardèrent pas toujours, bien qu'elle fût pour eux obligatoire, qu'au mode de nomination qui les portait à la première dignité monastique. Ce ne fut, en effet, que par exception qu'ils furent, pendant un certain temps, nommés par l'autorité civile. Au début, ils sont élus par leurs moines, dans des formes variables, suivant la communauté. Sous la première race, les maires du palais s'attribuèrent la nomination des *abbés;* mais Charlemagne mit fin à cet abus et rendit aux moines le droit d'élire leur chef. Les papes, de leur côté, s'occupèrent de régler le mode des élections des *abbés*, et l'on trouve pour la première fois, dans les décrétales, des détails plus ou moins précis sur la procédure à suivre dans ces élections. C'est ainsi que le chapitre *Quia propter* reconnaît trois modes différents d'élection des *abbés :* 1° par scrutin. Trois scrutateurs demanderont secrètement à chaque moine le nom de celui qu'il entend choisir pour *abbé* et recueilleront les votes. On devine sans peine les abus auxquels pouvait donner lieu ce singulier scrutin. 2° Par compromis. Un ou plusieurs délégués, nommés par la communauté, seront chargés de choisir l'*abbé;* le délégué pourra se choisir lui-même. C'est le vote à deux degrés. 3° Par inspiration. L'*abbé*, en ce cas, est nommé par acclamation, par la voix publique, lorsqu'elle se manifeste *nullo reclamante*. Il n'est pas difficile de découvrir les imperfections grossières de ces trois modes d'élection; mais, tels qu'ils sont, ils avaient l'avantage d'exclure toute ingérence extérieure, tout en laissant la plus large part à la pression intérieure. Les *abbés* ainsi élus furent d'abord élus à vie, puis pour trois ans; mais ils ne pouvaient, dans les deux cas, être déposés *nisi manifesta et rationabili causa*. Ils étaient chargés de la discipline de la communauté, disposaient librement de ses revenus, pouvaient déposer le doyen et le prieur dans des cas prévus, ou même *ad nutum*, selon les constitutions de Cîteaux.

Le concordat de François Ier porta une grave atteinte à l'élection des *abbés* titulaires. Leur nomination fut, en principe, accordée à l'autorité royale, mais avec les nombreuses exceptions qui suivent : les abbayes chefs d'ordre, savoir : Cluny, Cîteaux, Prémontré, Grammont, Val-des-Ecoliers, Saint-Antoine-en-Viennois, la Trinité ou les Mathurins, Val-des-Choux; les filles de Cluny : Saint-Edme de Pontigny, La Ferté, Clairvaux, Marimont, et quelques autres communautés : Chazal-Benoît-en-Berry, Saint-Sulpice de Bourges, Saint-Allyre de Clermont, Saint-Vincent du Mans, Saint-Martin de Séez. Toutes ces communautés conservèrent le droit d'élire leur *abbé*. Il faut y ajouter Saint-Honorat de Lérins, les Feuillants de Toulouse et Sainte-Geneviève de Paris, à qui le même droit fut reconnu en 1599, 1600 et 1626.

Nous n'avons rien dit jusqu'ici des abbesses, et nous avons peu de chose à en dire. Elles partagèrent, dans une certaine mesure, la puissance, les richesses, le luxe et, hélas! les déréglements des *abbés*. Quelques-unes même, comme les *abbés*, obtinrent un privilége incompatible, en apparence, avec leur sexe : le privilége de la mitre et de la crosse. Les premiers siècles de l'Eglise avaient connu les diaconesses, le moyen âge inventa les prélatesses (*prælatæ*). Il ne paraît pas, cependant, que ces abbesses mitrées aient jamais conféré aucun ordre, même mineur. Les abbesses, comme les *abbés*, furent, depuis le concordat de 1516, à la nomination du roi, sauf les abbayes de femmes de la première règle de Saint-François, du tiers ordre de Sainte-Elisabeth et des religieuses de l'Annonciade, qui conservèrent le droit d'élire leur abbesse.

Le sens du mot *abbé* fut parfois dénaturé d'une façon assez bizarre; c'est ainsi que certains magistrats de la république de Gênes portaient le titre d'*abbés* du peuple. D'autre part, l'esprit satirique du moyen âge ne manqua pas de s'exercer sur les mœurs des *abbés* et abusa souvent de leur nom en l'appliquant à des personnages burlesques. Les cérémonies et les processions grotesques qu'on faisait dans certaines villes comptaient presque toujours un *abbé* pour rire. Les jeux de la Fête-Dieu, à Aix-en-Provence, avaient leur *abbé* de la jeunesse; la confrérie des Cornards ou Conards, à Rouen, était gouvernée par un *abbé* qui figurait, mitre en tête et crosse en main, dans une procession de carnaval; à Arras, les magistrats municipaux, les juges et le peuple nommaient, chaque année, un *abbé* de liesse, qui portait, appendue à son chapeau, une crosse d'argent de 4 onces pesant; enfin, les étudiants novices choisissaient, chaque année, à Paris, un *abbé* décoré du titre d'*abbé* des béjaunes.

Toutes ces tentatives pour ridiculiser les *abbés* contribuèrent sans doute à les déconsidérer; mais ce qui les perdit surtout dans l'esprit public, ce fut, comme nous l'avons dit, la vie oisive, les habitudes efféminées et les mœurs licencieuses des petits *abbés* de cour et de ruelles, qui eurent une si grande part dans la dépravation du dernier siècle. Aujourd'hui, il existe encore des *abbés*, tous titulaires, mais le monde les ignore et ils vivent renfermés dans leurs abbayes. Le mot *abbé* est pourtant encore d'un usage assez fréquent dans la pratique ordinaire de la vie, mais il a changé de sens et il n'est plus qu'un terme de politesse employé pour désigner un prêtre quelconque, ou même tout individu portant l'habit ecclésiastique, comme les élèves des séminaires, diacres, sous-diacres, ou simples tonsurés.

**ABBES** (Guillaume), théologien français, né à Béziers (Hérault) à la fin du XVIe siècle. Il était chanoine à Narbonne et il publia le *Parfait orateur* (1648, in-8°).

**ABBES DE CABREROLLES** (D'), écrivain français, parent du précédent, né à Bédarieux (Hérault), mort dans la même ville vers 1785. Il a publié une *Relation des inondations arrivées à la ville de Bédarieux en 1745* (brochure in-8°) et un *Voyage dans les espaces imaginaires*.

* **ABBEVILLE**, ville de France (Somme), ch.-l. d'arrond.; pop. aggl., 16,753 hab. — pop. tot., 18,208 hab. Trop étendue pour la population qui l'habite, cette ville a un aspect un peu triste; elle est traversée dans toute sa longueur par la Somme, qui s'y divise en deux branches; en outre, un canal la contourne au S. et à l'O. Depuis 1866, elle a cessé d'être classée comme place de guerre; ses remparts, percés de six portes, doivent être démolis. Au centre de la ville, on trouve quelques rues étroites, bordées de curieuses maisons du XVe et du XVIe siècle.

Outre l'église Saint-Vulfran, que nous avons mentionnée au *Grand Dictionnaire* (v. ABBEVILLE), et qui est classée au nombre des monuments historiques, on compte encore dans cette ville l'église Saint-Gilles, rebâtie en 1485; l'église du Saint-Sépulcre (XVe siècle); l'église Saint-Jacques, avec un clocher gros et court, complètement isolé et éloigné de l'édifice principal de plus de 10 mètres; l'abbaye, récemment reconstruite. Parmi les édifices civils, citons l'hôtel de ville, qui a conservé des constructions primitives, élevées en 1209, la tour du beffroi; le palais de justice, la halle aux toiles, etc. La plus remarquable des maisons anciennes est celle qui porte le nom de *maison François Ier*. La bibliothèque communale, fondée en 1690, renferme 16,000 volumes. Le port maritime est situé dans le quartier de la Pointe; il peut recevoir des navires de 300 tonneaux et forme la tête du canal d'Abbeville à la mer.

Au IXe siècle, Abbeville (*Abbatis Villa*) était une ferme appartenant à l'abbaye de Saint-Riquier; à la fin du Xe, elle est ceinte de remparts; en 1184, elle obtient une charte de commune, et elle passe, en 1272, sous la domination anglaise, puis sous celle des ducs de Bourgogne (1466). Elle redevient française en 1477, et Louis XII y épouse Marie d'Angleterre en 1514. La Réforme y cause des luttes sanglantes. En 1776, elle passe, avec le Ponthieu, dont elle était devenue la capitale au XIIe siècle, dans l'apanage du comte d'Artois.

**ABBOT** (Robert), théologien anglais, frère aîné de George Abbot, né à Guildford en 1560, mort en 1617. Il était chapelain du roi Jacques et il devint, en 1609, principal du collége de Baliol, à Oxford, puis, en 1611, membre du collége royal de Chelsea et enfin, en 1615, évêque de Salisbury. Ses ouvrages, fort estimés de son temps, et qui lui firent une très-grande réputation, sont complétement oubliés aujourd'hui. Il faut distinguer cependant : le *Miroir des subtilités papales* (Londres, 1594, in-4°), en anglais; *Démonstration de l'Antechrist* (Londres, 1603, in-4°), en latin; *Du pouvoir suprême* (Londres, 1619, in-4°), également en latin.

**ABBOT** (Charles), baron DE COLCHESTER, homme d'Etat anglais, né à Abingdon, dans le Berkshire, en 1757, mort à Londres en 1829. Sa mère, devenue veuve en 1760, épousa en secondes noces Jérémie Bentham. Le jeune Abbot fut élevé à Westminster, puis au collége d'Oxford, où une composition en vers latins sur Pierre Ier lui valut une médaille d'or, envoyée par l'impératrice de Russie. Il alla, en 1781, faire des études juridiques à Genève et fut élu membre de la Chambre des communes en 1795. S'étant montré, dès le début, un violent ennemi du parti aristocratique, il devint le favori de Pitt, qui le fit nommer président de son comité des finances. Abbot était un travailleur infatigable et il rendit, à ce point de vue, de grands services au Parlement, soit comme premier secrétaire du lord lieutenant d'Irlande (1801), soit comme conseiller privé, soit enfin comme *speaker* de la Chambre des communes (1802). Il garda cette présidence jusqu'en 1817, époque où il fut nommé pair du royaume, avec le titre de baron de Colchester.

**ABBOT** (Charles), lord TENTERDEN, jurisconsulte anglais, né en 1762, mort en 1832. L'amitié de lord Ellenborough lui fit obtenir dans la magistrature un rapide avancement. Il fut nommé, en 1818, lord chief justice à la cour du banc du roi. En 1827, il entra à la Chambre des lords, avec le titre de lord Tenterden. Il a publié un remarquable *Traité sur les lois relatives à la marine marchande* (Londres, 1802, in-8°).

**ABBOTT** (Jacob), écrivain américain, né à Hallowell (Maine) en 1803. Lorsqu'il eut terminé ses études, il entra au séminaire protestant d'Andover, où il prit le grade de docteur en théologie et se fit recevoir ministre congrégationaliste. A partir de 1825, M. Abbott s'est mis à écrire des ouvrages destinés presque tous à l'enfance et à la jeunesse, et qui ont eu un grand succès. Il débuta par le *Jeune chrétien* (Boston, 1825), ouvrage qui a été traduit plusieurs fois en français; puis, il publia successivement : la *Voie à suivre pour faire le bien*, traduit en français sous le titre de *Comment faire le bien* (1861, in-12); la *Pierre angulaire;* une série de 16 volumes, intitulés *Livres de Rollon*, et comprenant : *Rollon sur l'Atlantique, Rollon à Paris, Voyage de Rollon en Europe*, etc.; les *Livres de Lucy* (6 vol.); les *Livres de Jonas* (4 vol.); les *Histoires de Franconie* (10 vol.); *Voyages et excursions de Marc-Paul à la poursuite des connaissances* (6 vol.); *Un été en Ecosse*, etc. Enfin, il a publié, en collaboration avec son frère, John, de longues séries de volumes, sous les titres généraux d'*Histoires illustrées* et de *Livres d'histoire de Harper*. — Son frère, John ABBOTT, né à Hallowell vers 1805, a suivi comme lui la carrière du ministère évangélique et a publié plusieurs ouvrages soit historiques, soit destinés à l'éducation morale et religieuse. Outre les séries qu'il a écrites en collaboration avec son frère, nous citerons de lui : *Rois et reines*, série de biographies; *Vie de Napoléon* (1855, 2 vol. in-8°), ouvrage dans lequel il montre une admiration aveugle pour ce despote; l'*Enfant dans la maison paternelle;* la *Mère de famille;* la *Fille du pasteur;* le *Lecteur des écoles*, etc. Ces quatre derniers livres ont été traduits en français.

**ABDA**, idole des Madianites.

**ABDALLAH**, dernier chérif des wahabites, fils aîné de Sehoud, qui, en 1805, le déclara son successeur. Il eut le commandement des troupes qui devaient lutter contre Towsoun, fils du vice-roi d'Egypte Mohammed-Ali, n'éprouva d'abord que des revers, et eut ensuite quelques succès, qui forcèrent Mohammed-Ali à conduire lui-même de nouvelles troupes en Arabie. La guerre se prolongea plusieurs années et finit malheureusement pour Abdallah, qui se vit obligé de se livrer lui-même entre les mains d'Ibrahim-Pacha, chef de l'armée du vice-roi. Celui-ci l'envoya en Egypte sous une escorte de 400 hommes, et le vice-roi, après l'avoir d'abord accueilli avec honneur, le fit partir pour Constantinople, où le sultan Mahmoud le fit charger de chaînes et ordonna qu'il fût décapité, après avoir été mis à la torture.

**ABDALLAH-EBN-BALKIN**, quatrième et dernier souverain de Grenade (1073-1090), mort à Aghmat, en Afrique. Il avait succédé à son grand-père, Badis. Il se montra protecteur éclairé des lettres et des arts et écrivit des commentaires sur le Coran. En 1090, il fut détrôné par Youssouf-Tachefyn, roi de Maroc.

**ABD-EL-AZYZ**, second vice-roi arabe d'Espagne. En 713, il s'empara des provinces de Jaën, de Murcie et de Grenade, puis il défit Théodomir, prince goth, près de Carthagène, et prit Tarragone. Jusque-là, il avait reconnu l'autorité du calife Soliman; mais il voulut alors se rendre indépendant, et le calife le fit assassiner dans une mosquée, au milieu de la prière.

**ABD-EL-AZYZ** ou **ABD-ELAZYZ**, chef des wahabites, fils de Mohammed-ibn-Sehoud. Il soumit plusieurs tribus, qui jusque-là avaient repoussé le wahabisme, et devint tellement puissant, que le pacha de Bagdad en prit ombrage et marcha contre lui; mais Abd-el-Azyz, ayant obtenu une trêve, réunit une nombreuse armée, avec laquelle il s'empara d'Iman-Hussaïn et bientôt de La Mecque. Un Persan fanatique le poignarda, en 1803, au milieu de ses triomphes.

**ABD-EL-MÉLEK Ier**, cinquième prince de la dynastie des Samanides. Il régna sur le Khoraçan depuis l'an 954 jusqu'en 961. Pendant ce temps, il eut à combattre le prince bouide Rokn-Eddaulah, qu'il sut tenir en échec et à qui il imposa une paix tout à l'avantage du Khoraçan.

**ABD-EL-MÉLIK-BEN-OMAR**, général arabe, né en 718, mort en 788. Il servit sous les ordres d'Abdérame Ier, lorsque ce prince s'empara de Cordoue et d'une partie de l'Espagne (755), fut nommé par lui gouverneur de Séville, puis reçut l'ordre d'enlever à l'ancien émir Youssouf les places fortes qu'il possédait encore. Youssouf ayant trouvé la mort dans un combat, il lui fit trancher la tête, qu'il ordonna de suspendre à une des portes de Séville (759). Abd-el-Mélik battit ensuite des partisans du fils de Youssouf, contribua à la défaite d'une armée venue d'Afrique pour renverser Abdérame, et continua à rendre d'éminents services à ce prince par la vigueur avec laquelle il comprima diverses tentatives de soulèvement. Le gouverneur de Mequinez, Abd-el-Ghafy, ayant marché sur Séville pour s'en emparer, Abd-el-Mélik envoya contre lui son fils, Khosym. Ce jeune homme, se voyant en face d'un ennemi trop nombreux, jugea prudent de se replier sans engager le combat. A sa vue, Abd-el-Mélik, croyant qu'il avait fui lâchement, fut transporté de colère et le tua d'un coup de lance. Désespéré d'avoir tué son fils, il marcha à l'ennemi en cherchant la mort. Après deux jours d'un combat acharné, il fut grièvement blessé, et l'ennemi pénétra dans la ville, d'où il fut expulsé la nuit suivante. Abdérame nomma Abd-el-Mélik gouverneur de Saragosse et de l'Espagne orientale, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort. Ce vaillant homme de guerre figure, sous le nom de **Marsille**, dans les chroniques et les romans de chevalerie du moyen âge.



**ABD-EL-MOTTALIB**, grand-père et tuteur de Mahomet, né vers 497, mort à La Mecque vers 579. Il porta d'abord le nom d'**Amer**; mais Mottalib, son oncle paternel, qui résidait à La Mecque, se chargea de l'élever, en le présentant comme son esclave, d'où il fut appelé Abd-el-Mottalib. Vers l'âge de vingt-trois ans, il succéda à son oncle dans les charges qu'il occupait à La Mecque, ce qui lui offrit l'occasion de rendre d'importants services aux koréischites. Lorsque La Mecque et son temple furent menacés d'une complète destruction par l'approche du roi abyssin Abraha et de son armée, Abd-el-Mottalib se rendit auprès d'Abraha, mais ne put obtenir qu'il renonçât à ses projets. Cependant, une épidémie s'étant déclarée dans l'armée abyssine, La Mecque fut sauvée, et les musulmans regardent ce fait comme un miracle. Abdallah, fils d'Abd-el-Mottalib, qui lui avait fait épouser Amina, mourut bientôt après, et Amina, qui était enceinte, ne tarda pas à mettre au monde un fils, qui fut appelé Mohammed ou Mahomet par la volonté expresse de son grand-père. Six ans plus tard, Amina mourut, et Mahomet, devenu orphelin, fut recueilli par son aïeul, qui avait pour lui une affection très-vive, et qui disait à tout le monde que cet enfant serait glorifié par Dieu dans le ciel et par les créatures de Dieu sur la terre, comme l'indiquait le nom qu'il lui avait fait donner; car Mohammed signifie *le Glorifié*. Lorsque Abd-el-Mottalib mourut, à plus de quatre-vingts ans, il avait eu de cinq femmes treize fils et six filles, dont les descendants jouèrent un rôle éclatant dans l'histoire de l'Orient.

**ABD-EL-REZZAK**, fondateur de la dynastie des Sarbedariens, mort vers 1340. Il fut d'abord huissier du sultan Abou-Saïd-Khan et chargé de percevoir les impôts dans le Kirman. S'étant ensuite mis à la tête d'un parti, il attacha à une potence des bonnets, contre lesquels tous ceux qui se déclaraient pour lui devaient lancer des pierres; c'est de là que vint le nom de Sarbédar, qui signifie *tête sur une potence*. Bientôt il se rendit maître de Sebbuzzar et fut proclamé souverain; mais, peu de temps après, il se tua en sautant par une fenêtre, pour échapper à la colère de son frère Maçoud, qui lui succéda.

**ABD-EL-WAHAB**, fondateur de la secte des wahabis ou wahabites, né dans les environs de Hillah, sur les bords de l'Euphrate, en 1692, mort en 1787. Après avoir étudié à Ispahan sous des maîtres habiles, il se rendit à Bagdad et à Bassora et se mit à enseigner une nouvelle doctrine religieuse. Il ne reconnaissait pas le Coran comme un livre inspiré; il disait qu'il est permis de tuer celui par qui on est attaqué, sans recourir à la justice humaine; il regardait comme un crime de se lier par des vœux; il voulait qu'on n'adressât de prières qu'à Dieu, sans recourir à l'intercession des créatures, quelque saintes qu'elles fussent, etc. Arar, cheik d'Al-Ahsa, vint bientôt attaquer les nouveaux sectaires à la tête d'une armée; mais il fut vaincu par Abd-el-Wahab, aux forces duquel vint bientôt joindre les siennes Mekhramy, cheik de Nedjéran, et les wahabis se rendirent redoutables par leur intolérance et leurs brigandages.

**ABDÈRE** ou **ABDERUS**, ami et compagnon d'armes d'Hercule. Il fut dévoré par les cavales enlevées par Hercule au roi Diomède, et dont le héros lui avait confié la garde au moment de partir en expédition contre les Bistoniens. Hercule bâtit en son honneur une ville, qu'il nomma Abdère. Suivant quelques auteurs, Abderus était écuyer de Diomède et fut tué par Hercule, avec son maître, ainsi que les chevaux de ce dernier, qui se nourrissaient de chair humaine.

**ABDERHAMAN** (Muley), empereur de Maroc. V. MULEY ABDERHAMAN, au *Grand Dictionnaire* (t. XI).

**ABDIAS-BEN-SCHALOM**, un des rabbins qui se rendirent, dit-on, en Arabie pour discuter avec Mahomet sur les livres de Moïse. Il est question de cette discussion et on en fait connaître le résultat à la fin du Coran imprimé à Zurich en 1543.

**ABDJADJA**, un des noms de Brahma.

**ABDJAVAHANA**, un des noms de Siva.

**ABDJAYONI**, un des noms de Brahma.

* **ABDOMEN** s. m. — Encycl. L'article un peu court consacré à ce mot dans le *Grand Dictionnaire* se trouve complété au mot VENTRE (t. XV).

**ABD-UL-AZIZ**, sultan de l'empire ottoman, né le 9 février 1830, mort à Constantinople le 4 juin 1876. Il était le second fils du sultan Mahmoud et frère d'Abd-ul-Medjid. Elevé au sérail, il apprit le français et l'anglais, acquit des connaissances assez étendues, surtout pour un prince musulman, et se montra dans sa jeunesse sobre, économe, actif. Beaucoup moins efféminé que son frère aîné, il ne s'était pas débilité de bonne heure par les excès des plaisirs voluptueux et il s'était borné, dit-on, à avoir une seule femme. Le vieux parti musulman, irrité de la facilité avec laquelle Abd-ul-Medjid était entré dans la voie des réformes inspirées par la civilisation occidentale, crut qu'Abd-ul-Aziz saurait résister à ces tendances, vit en lui son chef naturel et essaya de le porter au pouvoir par une conjuration qui eut lieu en 1859, mais qui avorta. Le sultan, convaincu que son frère n'était pour rien dans ce complot, lui conserva son affection jusqu'à sa mort (25 juin 1861), et rien ne prouve en effet qu'il ait pris part à la conjuration. D'après l'ordre de succession établi par l'usage, Abd-ul-Medjid, en mourant, laissa le trône de Turquie à son frère Abd-ul-Aziz, en même temps que son fils aîné, Mourad, devenait l'héritier présomptif de la couronne, dans le cas où son oncle viendrait à mourir.

Le 25 juin 1861, le nouveau sultan prit possession du pouvoir suprême et s'installa au palais de Dolma-Baktché. Si ses premiers actes trompèrent les espérances du vieux parti turc, ils donnèrent de lui l'idée la plus favorable à l'Europe et firent bien augurer d'un règne qui devait finir misérablement. Le 1er juillet, Abd-ul-Aziz déclara solennellement qu'il maintenait le hatti-chérif de Gulhané, le hatti-houmayoun de 1856, promit l'égalité à tous les sujets de l'empire sans distinction de religion, prescrivit l'ordre et l'économie dans les finances et réduisit spontanément sa liste civile de 70 millions de piastres à 12 millions. Il maintint au pouvoir les ministres en exercice, à l'exception de Riza-Pacha, qui fut emprisonné comme coupable de dilapidation; ordonna d'épurer le personnel des fonctionnaires administratifs et judiciaires, fit arrêter le premier chambellan, dont les malversations étaient notoires, et s'attacha à établir une économie sévère à la cour, dont il diminua considérablement les dépenses. Il renvoya les deux cents femmes qui composaient le harem, ne garda au palais que sa femme, sa mère et les sultanes mères de princes, et fit vendre la plupart des diamants, les bijoux, les parures et une foule d'objets précieux, pour payer les dettes de son prédécesseur. Dans une visite qu'il fit à divers établissements publics, il affirma hautement son intention d'introduire le plus vite possible les perfectionnements européens, et dans une entrevue qu'il eut avec l'ambassadeur de France, M. de La Valette, il lui assura qu'il avait le plus vif désir d'accroître le bien-être de tous ses sujets et de faire marcher la Turquie dans la voie du progrès inaugurée par les concessions faites par son père et par son frère. A l'occasion de la cérémonie solennelle pendant laquelle il alla ceindre à la mosquée d'Eyoub le sabre d'Othman, Abd-ul-Aziz amnistia les conjurés de 1859, qui avaient été emprisonnés ou exilés. Contrairement à un usage depuis longtemps établi, il garda auprès de lui son neveu Mourad, au lieu de le tenir enfermé, fit suivre à ses autres neveux les cours de l'Ecole militaire de Constantinople. En outre, par ses ordres, son fils Youssouf Selah-Eddin, né en 1857, fut inscrit comme faisant partie de la garde impériale.

Un des premiers actes d'Abd-ul-Aziz fut de reconnaître le royaume d'Italie, de conclure des traités de commerce avec la France et l'Angleterre et d'accorder à la Moldavie et à la Valachie le droit de former une assemblée législative unique et de n'avoir qu'un seul ministère. Le Monténégro s'étant soulevé contre la Turquie, Abd-ul-Aziz envoya contre les insurgés Omer-Pacha, qui les vainquit et leur imposa la paix (22 septembre 1862). Cette même année, le sultan fit un voyage en Asie. A Brousse, il donna une forte somme pour la reconstruction de l'église grecque et, pour encourager la sériciculture, il exempta d'impôts pendant trois ans tous ceux qui feraient de nouvelles plantations dans le pays. Voulant que la Turquie fût représentée à l'Exposition universelle de Londres en 1862, il donna de larges subventions pour subvenir aux frais occasionnés par l'envoi des produits turcs. L'année suivante, il fit d'énormes largesses à l'armée, dont il voulait s'assurer le dévouement. Dès cette époque, on put remarquer qu'il avait rompu avec le système de sages économies, inauguré à son arrivée au pouvoir, et on le vit bientôt s'enfoncer de plus en plus dans cette voie déplorable. Pour rétablir le crédit de l'Etat et faire un appel fructueux aux capitaux de l'Europe, le sultan, de concert avec Fuad-Pacha, devenu grand vizir en 1862, publia pour la première fois le budget présumé de l'empire, ordonna le retrait du papier-monnaie (22 octobre 1862), la création d'une cour des comptes (1863) et l'établissement de la banque de Constantinople. En même temps, on concéda des chemins de fer, on accorda des priviléges à l'industrie, on annonça qu'on voulait définitivement transformer l'empire et on contracta presque annuellement des emprunts, dont le montant fut employé en dépenses presque toutes improductives. En 1863, Ismaïl-Pacha, devenu vice-roi d'Egypte, se rendit à Constantinople pour demander l'investiture du sultan, et quelque temps après celui-ci fit un voyage en Egypte. En 1864, Abd-ul-Aziz favorisa l'émigration des Circassiens qui, vaincus par la Russie, demandèrent un asile à la Turquie et allèrent, en grand nombre, s'établir en Bulgarie. A diverses reprises, notamment en 1864, 1865 et 1866, le sultan eut à réprimer des troubles qui éclatèrent dans la Turquie d'Asie. Au mois de mai 1866, il consentit, sur la demande du vice-roi d'Egypte, à ce que, contrairement à la loi d'hérédité musulmane, la transmission du trône d'Egypte se fît en ligne directe du père au fils, au lieu de se faire en ligne collatérale. L'année suivante, il accorda à ce prince le titre de khédive et le droit de dicter, sans en référer à la Porte, les règlements relatifs à l'administration de l'Egypte, au transit, à la douane, à la poste, etc., le tout moyennant certaines compensations en argent et en envois de troupes. Ces troupes étaient devenues nécessaires au sultan pour comprimer l'insurrection nationale qui avait éclaté en Crète en 1866 et qui était favorisée par les Grecs. Cette insurrection, dont nous avons parlé ailleurs (v. CRÈTE, tome V) occupa vivement l'Europe et ne put être étouffée qu'au prix des plus grands efforts en 1868. En 1867, le gouvernement d'Abd-ul-Aziz se signala par plusieurs réformes importantes. Il promulgua la loi qui permettait aux étrangers de posséder des propriétés foncières, la loi qui donnait le droit de succession sur les terres domaniales, la loi sur les vakoufs (biens possédés par le clergé musulman), laquelle restreignait les priviléges des mosquées; enfin, il remania les subdivisions administratives de l'empire, qui fut partagé en vingt-sept vilayets. Cette même année, à l'occasion de l'Exposition universelle, le sultan fit un voyage à Paris, avec une suite nombreuse, puis alla visiter à Londres la reine d'Angleterre. A la suite de ce voyage, pendant lequel il dépensa des sommes considérables, Abd-ul-Aziz créa un conseil d'Etat, qu'il inaugura en mai 1868, en prononçant un discours sur la nécessité pour la Turquie de se régénérer en adoptant les progrès de la civilisation et de l'industrie européennes. Le vieux parti turc, de plus en plus irrité contre lui, ourdit en 1868, pour le renverser, une conspiration qui fut découverte. Cette même année, la misère, l'oppression des Turcs et les vexations dont ils étaient l'objet de la part des Circassiens poussèrent les Bulgares à une insurrection qui fut réprimée avec la plus grande cruauté. Pendant ce temps, le sultan fondait à Galata un lycée sur le type des lycées français, et un observatoire météorologique. En 1869, la cour suprême de l'empire faisait paraître la première partie d'un projet de code civil inspiré par l'esprit moderne. Les défaites de la France pendant les années 1870-1871 permirent à la Russie d'exiger, par le traité de Londres du 13 mars 1871, la suppression des clauses les plus importantes du traité de Paris. Ne trouvant plus d'appui dans la France et dans l'Angleterre, Abd-ul-Aziz chercha à ménager la Russie, dont il subit l'influence. En 1873, il reconnut l'indépendance de l'Egypte, qui n'eut plus qu'un tribut à lui payer et dont le khédive fut investi du droit de gouverner le pays à sa guise, de conclure des traités avec les puissances étrangères, de contracter des emprunts sans l'autorisation de la Porte, etc. Cette même année, le sultan eut l'idée de faire en Turquie ce qu'il avait autorisé en Egypte, de modifier la loi de succession au trône et d'y appeler son fils au détriment de Mourad, son neveu; mais il trouva la plus vive résistance chez le cheik-ul-islam et n'osa passer outre. Cependant les finances de la Turquie étaient dans l'état le plus pitoyable. Grâce à une succession d'emprunts contractés en 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, 1869, 1870, 1871, 1872, le sultan était parvenu à payer l'intérêt de la dette. Un nouvel emprunt fait en 1873 ne put être couvert. On put constater alors combien était grande l'illusion de ceux qui, sur la foi de réformes annoncées et promises, avaient cru que l'empire se régénérait. Aucune des réformes n'avait été sérieusement appliquée. Le personnel administratif avait laissé intacts tous les abus; l'impôt continuait à être aussi mal assis que mal réparti, et les mesures vexatoires auxquelles étaient en butte les administrés continuaient à maintenir une irritation permanente dans la population. Quant à l'argent des emprunts, il avait été dilapidé. Le sultan, qui, à ses débuts, avait fait une réforme radicale dans les dépenses du palais, n'avait pas tardé à revenir sur cette sage mesure. Il avait rétabli le harem, puisé à pleines mains dans le trésor pour ses dépenses personnelles de plus en plus immodérées, et il en était arrivé à ne plus s'occuper que de satisfaire ses goûts et ses passions. En 1875, son ministre des finances dut réduire de moitié le payement des coupons de la dette intérieure et extérieure et paya l'autre moitié en bons produisant 5 pour 100 d'intérêt, avec l'illusoire promesse d'un remboursement en cinq ans. Cette mesure produisit la plus vive impression en Europe, où elle atteignait une foule de créanciers de la Turquie. Quant à Abd-ul-Aziz, il s'en émut si peu, qu'au moment même où le trésor était complétement vide il commandait au célèbre fondeur allemand Krupp trois canons monstres, coûtant chacun un demi-million. Pour pourvoir au déficit, le gouvernement augmenta les impôts, déjà vexatoires. Il en résulta, en Herzégovine et en Bosnie, une insurrection qui éclata en 1875 et que le gouvernement fut impuissant à comprimer. Abd-ul-Aziz, dans l'espoir de calmer la révolte, promit des réformes dans des firmans du 1er septembre et du 2 octobre 1875, annonça que le quart supplémentaire de la dîme ne serait pas perçu, que les arriérés d'impôts seraient abandonnés aux contribuables, etc.; mais ces promesses n'eurent aucun effet. Les grandes puissances, par une note rédigée par le ministre Andrassy (30 décembre 1875), ayant exigé des réformes sérieuses, le sultan déclara dans un iradé solennel, en février 1876, qu'il ferait les réformes demandées pour la Bosnie et l'Herzégovine et qu'il les étendrait à toutes les parties de l'empire. Mais, comme toujours, ce n'étaient là que de vaines promesses. Cependant, à Constantinople, le mécontentement était à son comble. Les softas s'agitèrent, se réunirent pour réclamer des réformes, exigèrent et obtinrent du sultan qu'il destituât le cheik-ul-islam. Abd-ul-Aziz, effrayé, consentit en outre à nommer ministre sans portefeuille Midhat-Pacha, chef du parti de la jeune Turquie et adversaire déclaré du pouvoir absolu (mai 1876). En ce moment, la Bulgarie s'était soulevée, et les bachi-bouzouks et les Circassiens y mettaient tout à feu et à sang; mais, en Bosnie et en Herzégovine, l'insurrection persistait. Le traitement des fonctionnaires turcs, la solde de l'armée, les comptes des fournisseurs militaires restaient en souffrance; les corps de troupes en campagne étaient dans le dénûment le plus complet. Quant à Abd-ul-Aziz, il absorbait pour ses fantaisies presque toutes les ressources disponibles et refusait absolument de rien donner des sommes qu'il avait entre les mains. Le 27 mai, le grand vizir Méhémet Rudchi-Pacha, le ministre de la guerre Hussein Avni-Pacha et Midhat-Pacha se réunirent et décidèrent qu'il était temps d'en finir avec le sultan en exigeant son abdication; toutefois, voulant que cet acte eût une apparence légale, ils consultèrent le cheik-ul-islam Haïrulhah, qui se déclara prêt à signer un fetva, déclarant, au nom de la religion, que le sultan s'était rendu indigne du trône et devait être déposé. Hussein Avni-Pacha fut chargé de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'entreprise. Le 30 mai, les ministres se rendirent auprès d'Abd-ul-Aziz et, à la suite d'un entretien dans lequel ils lui exposèrent la situation, ils exigèrent qu'il signât son abdication. Celui-ci, après être entré dans une violente colère, finit par céder et fut envoyé au palais de Top-Capou, avec sa mère et ses femmes, pendant que son neveu était proclamé sultan des Turcs, sous le nom de Mourad V. A partir de ce moment, l'ex-sultan entra souvent dans de grands accès de colère, suivis d'une grande prostration. Le 4 juin, ayant vu sur le Bosphore les stationnaires étrangers se couvrir de pavois, il crut voir dans cette manifestation la preuve de la reconnaissance de son successeur comme empereur des Ottomans. Il effraya alors son entourage par les éclats de sa colère, puis redevint calme, demanda un miroir et des ciseaux pour faire sa barbe et pria sa mère de faire chauffer un bain. Elle était à peine sortie, qu'il ferma à clef la porte du salon dans lequel il se trouvait. Une de ses femmes, ayant frappé et n'ayant point obtenu de réponse, fit enfoncer la porte. On trouva Abd-ul-Aziz étendu sans connaissance sur un sofa inondé de sang; près de lui gisaient des ciseaux avec lesquels il s'était coupé les veines et l'artère cubitale. Presque aussitôt après, il expira. Selon l'usage, son cadavre fut transporté dans le corps de garde voisin et soumis à l'examen de dix-neuf médecins, dont plusieurs européens, qui conclurent à l'unanimité, dans leur procès-verbal, à la mort par un suicide. Le jour même, le corps d'Abd-ul-Aziz fut déposé dans le tombeau de son père, le sultan Mahmoud. Nous devons dire que le procès-verbal, dressé par les dix-neuf médecins, n'a pas détruit complétement, dans beaucoup d'esprits, les soupçons qui se sont élevés contre la mort volontaire d'Abd-ul-Aziz.

**ABD-UL-HAMID Ier**, sultan ottoman, né en 1725, mort en 1789. Dernier fils d'Achmet III, il vivait enfermé dans le sérail lorsque, en 1774, à la mort de son frère Mustapha III, il fut proclamé empereur de Turquie. Ce prince, faible et sans talent, arrivait au pouvoir dans les circonstances les plus graves. L'empire, affaibli par des révoltes en Syrie et en Egypte, avait en outre à soutenir la guerre contre la Russie, qui venait de lui faire essuyer de graves défaites. Le nouveau sultan parvint à réunir une armée de 400,000 hommes, mal disciplinés, commandés par des généraux incapables et ayant à leur tête le grand vizir Mouchzin-Zad-Mohamoud. Celui-ci, bloqué dans son camp de Schumla par le général russe Romanzoff et redoutant de voir son armée anéantie, se vit contraint de signer la paix de Koutchouk-Kaïnardji (10 juillet 1774), qui assura l'influence russe en Orient et l'indépendance des Tartares de Crimée. Malgré les clauses du traité, le gouvernement russe continua ses empiétements et prépara une flotte à Kherson pour s'emparer de la Crimée. Sur les conseils de la Prusse et de l'Angleterre, Abd-ul-Hamid recommença la guerre et mit à la tête de ses troupes Hassan-Pacha, qui venait de soumettre en Egypte les beys révoltés. La campagne commença par le blocus du Dniester (1788). Les Turcs, battus par Souvarow à Kinburn, non-seulement ne reçurent pas de secours de la Prusse, mais encore se virent attaqués par les Autrichiens, qui entrèrent en Moldavie. Le grand vizir Youssouf repoussa Joseph II; mais, peu après, les Turcs essuyèrent une écrasante défaite à Otchakof (6 décembre 1788), et les Russes prirent cette ville et Choczim. Abd-ul-Hamid, écrasé par ces revers, mourut peu après, laissant le trône à son neveu Sélim III.